

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 25 septembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 19 septembre 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 26

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,  
Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TULL, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Chrystel DERAY à M. Rodolphe CAMBRESY.  
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.  
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.  
M. Serge GODARD à M. Robin ONGHENA.  
M. Vincent PINEL à Mme Sandrine LALANNE.

#### Absents excusés :

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2023DELIB0072 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DU MARCHÉ COMMUNAL  
D'APPROVISIONNEMENT DE BRY-SUR-MARNE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE,  
LA SOCIÉTÉ LES FILS DE MADAME GÉRAUD, RELATIF À L'ANNÉE 2022

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1411-3,  
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.3131-5 et R.3131-2,  
Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du marché forain de la Ville,  
conclu pour une durée de 10 ans, du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2026,  
Vu le rapport annuel d'activité du concessionnaire LES FILS DE MADAME GERAUD pour  
l'année 2022,  
Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 06  
septembre 2023,  
Vu l'avis de la commission Marchés Publics, Développement économique, Emploi,  
communication, Commerces, Artisanat et TPE du 21 septembre 2023,

Considérant qu'en application des articles L.3131-5 et R.3131-2 du code de la commande  
publique, tout concessionnaire de service public local doit produire chaque année, avant  
le 1<sup>er</sup> juin, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des  
opérations afférentes à l'exécution de la concession de service public et une analyse de  
la qualité du service,  
Considérant que le Conseil municipal doit prendre acte de ce rapport,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

**ARTICLE 1 :** PREND acte du rapport annuel d'activité du concessionnaire, la Société LES FILS  
DE MADAME GERAUD, relatif à l'exploitation du marché d'approvisionnement de Bry-sur-  
Marne au titre de l'année 2022.

**ARTICLE 2 :** PRECISE que ce rapport et la présente délibération seront transmis à Madame la  
Préfète du Val-de-Marne et mis à la disposition du public au sein du Secrétariat Général  
de la mairie.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun  
dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 29 septembre 2023

Secrétaire de séance  
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

